



Compte rendu du groupe de travail « barèmes mouvement intra » du 15 mai 2019 et informations diverses

Compte rendu du GT barèmes mouvement intra :

Ce GT avait pour objet de vérifier les barèmes des collègues qui avaient fait une demande de mutation à l'intra et d'étudier leurs demandes de modifications de leurs barèmes.

Pour les PsyEN EDA : 26 collègues ont fait une demande de mutation à l'intra.

Pour les PsyEN EDO : 17 collègues ont fait une demande de mutation à l'intra dont une a été annulée.

Le SNES-SNUIPP-FSU avait envoyé avant le GT après vérification des documents, 6 questions pour les PsyEN EDA et 4 questions pour les PsyEN EDO.

Points divers abordés lors du GT :

Le SNES-SNUIPP-FSU a questionné le rectorat sur plusieurs points :

- La liaison DSDEN/Rectorat pose toujours problème. Le dernier en date est la non-transmission par la DSDEN dans certains départements de la circulaire du 27 mars organisant la campagne des vœux pour les contractuels. Le SNES-SNUIPP-FSU était intervenu auprès de la DPE pour l'alerter sur ce problème. Le rectorat s'est engagé à recevoir les demandes formulées par papier et la DPE a relancé tous les contractuels.

Les collègues qui n'ont pas encore fait de vœux pour l'année 2019/2020 doivent se mettre en contact avec la DPE du rectorat.

La Commission Consultative Paritaire d'affectation des contractuels se tiendra le 1^{er} juillet (sauf modification)

- 2 collègues PsyEN EDO ont demandé une disponibilité pour raisons personnelles et elles ont été acceptées.
- **Le GT « formation continue »** qui doit être mis en place pour discuter d'un plan de formation spécifique en direction des PsyEN ne s'est toujours pas tenu malgré l'engagement du rectorat. Le SNES-SNUIPP-FSU a questionné le rectorat sur ce point. Le chef de la DPE fait remonter cette demande auprès du DRH.
- **Les PsyEN EDA toucheront l'indemnité REP+ sur la paye de juin avec un effet rétroactif depuis septembre 2018.**

Concernant la Hors Classe, la CAPA se tiendra le 14 juin matin :

Cette année le rapport promouvable/promus est de 17%. Il faudra respecter les équilibres Homme/Femme et PsyEN EDA et EDO.

Rappel : les détachés PsyEN EDA peuvent être promus en CAPD en tant que Professeur des Ecoles et à la CAPA en tant que psyEN. Pour ceux qui ont intégré le corps ils sont traités en CAPA uniquement.

Cette année le SNES-SNUIPP-FSU défendra comme l'année dernière :

- **La priorité pour les « retraitables »**
- **La priorité pour les 11^{èmes} échelons**
- **Le fait que les PsyEn EDA promus en CAPD soient retirés de la liste des promouvables PsyEN**
- **La constitution d'une liste complémentaire qui permettra si les CAPD ont lieu après la CAPA du 14 juin, d'accorder les promotions libérées aux collègues de cette liste.**

La CAPA résultat du mouvement intra et HC se tiendra le 14 juin matin : pour les résultats vous pouvez nous contacter soit au 0238780780 soit au 0662161044 soit au 0689624430.

Le GT révision d'affectation se tiendra le 26 juin.

La CCP contractuels pour l'affectation des PsyEN contractuels se tiendra le 1^{er} juillet (sauf modification).